

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2008

L'An DEUX MILLE HUIT, le VINGT-HUIT MARS à DIX-NEUF heures TRENTE, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDA, Maire.

PRESENTS DUVETTE Michel, WILTZIUS Renée, SERRIERE Alain, GAUTIER Pierre, RUMEAU René, DURET Claudia, CARTON Claude, HERMITTE Dorella, FOULER Robert, CARON Michaël, GELIN Liliane, MARCHISIO Nathalie, MULE Martine, BARRAS Marinette, AMOR Sabine, LAHURE André, MARIN Emile, METHIVIER Didier.

Secrétaire de séance WILTZIUS Renée.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal précédent, qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX ET ASSOCIATIFS

Le Maire expose:

Qu'il y a lieu d'élire les délégués au sein des comités ou syndicats intercommunaux, des syndicats mixtes et des associations à caractère social, par un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, décide d'élire :

Pour le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT :

- Titulaires : DUVETTE Michel, METHIVIER Didier, SERRIERE Alain,
- Suppléants : LAHURE André, HERMITTE Dorella, PEDA Jean-Claude.
- Ont obtenu : 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour le SYNDICAT D'ELECTRIFICATION :

- Titulaires : PEDA Jean-Claude, FOULER Robert
- Suppléants : BARRAS Marinette, GELIN Liliane.
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour le SYNDICAT DES CHEMINS ET COURS D'EAU :

- Titulaires : RUMEAU René, GAUTIER Pierre,
- Suppléants : FOULER Robert, CARTON Claude.
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour le SIVOM DE L'ISSOLE :

- Titulaires : PEDA Jean-Claude, SERRIERE Alain,
- Suppléants : CARTON Claude, MARIN Emile.
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour LES COMMUNES EUROPEENNES :

- Titulaires : DUVETTE Michel, DURET Claudia, PEDA Jean-Claude.
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour la PROVENCE VERTE :

- Titulaire : DUVETTE Michel,
- Suppléant : METHIVIER Didier.
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour La DEFENSE :

- Titulaire : DUVETTE Michel,
- Suppléant : LAHURE André
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour le PIDAF :

- Titulaires : SERRIERE Alain, MARIN Emile,
- Suppléants : METHIVIER Didier, LAHURE André.
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour le SIVU DE LA LOUBE :

- Titulaires : RUMEAU René, MARIN Emile,
- Suppléant : METHIVIER Didier.
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour la MISSION LOCALE :

- Titulaires : MULE Martine, BARRAS Marinette.
- Ont obtenu 19 voix : élues à l'unanimité.

Pour l'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR :

- Titulaire : MARIN Emile,
- Suppléant : FOULER Robert.
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour le SIVU DU TRAIN TOURISTIQUE :

- Titulaire : DURET Claudia,
- Suppléante : MARCHISIO Nathalie.
- Ont obtenu 19 voix : élues à l'unanimité.

Pour l'Association des USAGERS DU BALANCAN :

- Titulaire : PEDA Jean-Claude,
- Suppléant : GAUTIER Pierre.
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

Pour l'Association AIDE ET SERVICE A DOMICILE :

- Titulaire : WILTZIUS Renée,
- Suppléante : MULE Martine.
- Ont obtenu 19 voix : élues à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CCAS

Le Maire expose:

Qu'il y a lieu d'élire les délégués au sein du C.C.A.S. par un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, décide d'élire :

- WILTZIUS Renée,
- HERMITTE Dorella,
- AMOR Sabine,
- GELIN Liliane.
- Ont obtenu 19 voix : élues à l'unanimité.

ELECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire expose:

Que le Code des Marchés Publics dispose que la Commission d'Appel d'Offres, comprend, outre le Maire, trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil Municipal, élus à scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, décide d'élire :

- **DELEGUES TITULAIRES** : CARTON Claude, GAUTIER Pierre, RUMEAU René.
- **DELEGUES SUPPLEANTS** : BARRAS Marinette, FOULER Robert, LAHURE André.
- Ont obtenu 19 voix : élus à l'unanimité.

ELECTION DU BUREAU DE LA D.S.P . EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose:

Que nous devons élire les membres de la Commission de la Délégation de Service Public EAU et ASSAINISSEMENT, à scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, décide d'élire :

- **DELEGUES TITULAIRES** : CARTON Claude, GAUTIER Pierre, RUMEAU René.
- **DELEGUES SUPPLEANTS** : BARRAS Marinette, FOULER Robert, LAHURE André.

Ont obtenu : 19 voix : élus à l'unanimité.

ATTRIBUTIONS DELEGUEES AU MAIRE, PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose:

L'article L 2122-22 du C.G.C.T autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire un certain nombre d'attributions qui relèvent de sa compétence, et propose au Conseil Municipal de lui confier les délégations légales pour la durée de son mandat.

- 1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2- De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3- De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, des MAPA, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6- De passer des contrats d'assurance ;
- 7- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 € ;
- 11- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

- 14- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 200 000 € ;
- 16- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas ;
- 17- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

L'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fixe le taux maximal de l'indemnité de fonction du Maire à 43 % de l'Indice brut 1015.

L'article L 2123-24 du CGCT, fixe le taux maximal de l'indemnité de fonction de chaque Adjoint à 16,50 % de l'Indice brut 1015.

Accord du C.M.

MODIFICATION DU P.O.S. (zones NA)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier qu'il a reçu de la Préfecture du Var, relative à l'approbation de la modification du POS par délibération du C.M. du 9 janvier 2008, tendant à l'ouverture à l'urbanisation des deux zones NA ; Monsieur le Maire précise qu'après vérification, cette question sera traitée lors de la prochaine réunion du C.M. du 2 Avril 2008.

DETERMINATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

JEUNESSE/ASSOCIATIONS : SERRIERE Alain – MARCHISIO Nathalie – AMOR Sabine – LAHURE André – DURET Claudia.

TECHNOLOGIES NOUVELLES/COMMUNICATION : GAUTIER Pierre – CARON Michaël – WILTZIUS Renée – MULE Martine.

URBANISME/ENVIRONNEMENT : DUVETTE Michel – CARTON Claude – HERMITTE Dorella – MARCHISIO Nathalie – GELIN Liliane – BARRAS Marinette – CARON Michaël.

FINANCES : GAUTIER Pierre – GELIN Liliane – WILTZIUS Renée – LAHURE André.

C.C.F.F. : MARIN Emile – LAHURE André – METHIVIER Didier – SERRIERE Alain.

FETES ET CEREMONIES : SERRIERE Alain – MARIN Emile – METHIVIER Didier – AMOR Sabine – LAHURE André – WILTZIUS Renée.

ECOLES : WILTZIUS Renée – DURET Claudia – MARCHISIO Nathalie – LAHURE André – GELIN Liliane – SERRIERE Alain.

TRAVAUX NEUFS/MATERIELS : RUMEAU René – FOULER Robert – CARTON Claude – HERMITTE Dorella.

SECURITE : DUVETTE Michel – RUMEAU René – LAHURE André.

Accord du C.M.

TOUR DE TABLE

- M. METHIVIER aimerait participer aux réunions du Syndicat Intercommunal des Chemins et Cours d'Eau du Canton de La Roquebrussanne, compte tenu de son expérience en ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire.

J.C. PEDA.